

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 05 mars 2024

OBJET : AVENANT BAIL EMPHYTEOTIQUE SEMCODA RUE DE LA GAINE

L'An deux mil vingt-quatre le cinq du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 15

Nbre votants : 17

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, Adjoint,
Mmes Budun Sevda, De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Golay-Ramel Martine,
Hugon Denise, Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod
Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire
Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à M. Barriere-Constantin Luc,
Conseiller,
Mme Marie-Madeleine Quinio, Conseillère,
MM. Blanc Jérémie, Conseiller Délégué et Felix-Fiardet Bastien, Conseiller

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 22 avril 2004 relative à la volonté de réhabiliter le bâtiment communal de Logras en logements à caractère social, et qu'il y aurait lieu, afin de pouvoir réaliser ce projet, de conclure un bail emphytéotique sous conditions suspensives avec la SEMCODA.

Madame le Maire indique que l'Office Notarial du Léman, sis à Ferney-Voltaire, 13 Chemin du Levant, a rédigé un avenant au bail actuel afin d'apporter quelques modifications au bail initial.

Madame le Maire précise que ces modifications concernent en particulier :

- L'augmentation de l'assiette du bail emphytéotique ;
- L'identification du bien modification de l'adresse : Rue de la Gaine ;
- La composition du bâtiment à usage d'habitation : quatre logements collectifs et une chambre, trois garages, un local commun, un abri de vélo et quatre caves ;
- L'origine de la propriété modification du bailleur Monsieur Georges-Henri GOURGIER ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le bail emphytéotique, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de l'avenant au bail emphytéotique initial.

- L'augmentation de l'assiette du bail emphytéotique ;
- L'identification du bien modification de l'adresse : Rue de la Gaine ;
- La composition du bâtiment à usage d'habitation : quatre logements collectifs et une chambre, trois garages, un local commun, un abri de vélo et quatre caves ;
- L'origine de la propriété modification du bailleur Monsieur Georges-Henri GOURGIER ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant ou en cas d'empêchement un adjoint.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Blavez", is written next to the official stamp.